

CLUB SANTE AFRIQUE

FONDS DE DOTATION

Siège social : 23 quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

SAS WOLFF & Associés

Siège social : 9 boulevard Berthelot 63400 CHAMALIERES

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Riom

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale du CLUB SANTE AFRIQUE,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation CLUB SANTE AFRIQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

a crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte et que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre audit, nous avons vérifié le caractère approprié de ces principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du CLUB SANTE AFRIQUE.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chamalières, le 22/06/2021

Le commissaire aux comptes

SAS WOLFF & Associés

Patrick WOLFF



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
Total I								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	100 000		100 000	150 000	50 000-	33.33-	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres							
	Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	134 476		134 476	137 058	2 582-	1.88-		
Charges constatées d'avance (2)								
Total II	234 476		234 476	287 058	52 582-	18.32-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	234 476		234 476	287 058	52 582-	18.32-		

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires		5 000	5 000-	100.00-
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau		50	50-	100.00-	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 033	2 885	852-	29.52-
	Situation nette (sous total)	2 033	7 935	5 902-	74.38-
	Fonds propres consommables	7 935		7 935	
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	9 969	7 935	2 033	25.62
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	183 435	238 050	54 615-	22.94-
	Total II	183 435	238 050	54 615-	22.94-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	41 072	41 072		
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	41 072	41 072		
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	234 476	287 058	52 582-	18.32-

(1) Dont a plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

41 072

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	100 000		100 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés	149 615	198 000	48 385-	24.44-
Autres produits		150 000	150 000-	100.00-
Total I	249 615	348 000	98 385-	28.27-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 967	4 615	1 648-	35.72-
Aides financières	149 615	198 000	48 385-	24.44-
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	95 000	142 500	47 500-	33.33-
Autres charges				
Total II	247 582	345 115	97 533-	28.26-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	2 033	2 885	852-	29.52-

Commissaire aux Comp.
SAS WOLFF & ASSOCIE
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 2

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	2 033	2 885	852-	29.52-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	249 615	348 000	98 385-	28.27-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	247 582	345 115	97 533-	28.26-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	2 033	2 885	852-	29.52-

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tel. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	325		325	
Bénévolat				
TOTAL	325		325	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	325		325	
Personnel bénévole				
TOTAL	325		325	

Commissaire aux comptes
SAS WOLFF & ASSOCIÉS
 19, boulevard Berthelot
 63400 CHAMALOUX
 Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 31 56 01

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	100 000		150 000	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	100 000		150 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	149 615		198 000	
TOTAL	249 615		348 000	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	149 615		198 000	
1.1 Réalisées en France	149 615		198 000	
- Actions réalisées par l'organisme	5 115			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	144 500		198 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 967		4 615	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	95 000		142 500	
TOTAL	247 582		345 115	
EXCEDENT OU DEFICIT	2 033		2 885	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2020	12	Exercice N-1	31/12/2019	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	325					
Bénévolat						
Prestations en nature	325					
Dons en nature						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	325					
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	325					
TOTAL	325					

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERE S
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 31 56 01

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	149 615	198 000	48 385-	24. 44-
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	5 115		5 115	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	144 500	198 000	53 500-	27. 02-
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 967	4 615	1 648-	35. 71-
TOTAL DES EMPLOIS	152 582	202 615	50 033-	24. 69-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	95 000	142 500	47 500-	33. 33-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	247 582	345 115	97 533-	28. 26-

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	100 000	150 000	50 000-	33. 33-
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats	100 000	150 000	50 000-	33. 33-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public				
TOTAL DES RESSOURCES	100 000	150 000	50 000-	33. 33-
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	149 615	198 000	48 385-	24. 44-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	249 615	348 000	98 385-	28. 27-

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commissaire aux Comptes

Commentaires:

SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 234 476.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 249 615.00 Euros et dégageant un excédent de 2 033.40 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1/ **Activité de l'année :**

Au cours de l'exercice, le Fonds de Dotation Club Santé Afrique a mis en oeuvre son projet de lutte contre la pauvreté et d'aide au développement des Etats Africains, en améliorant les conditions de santé de leurs populations.

Ce projet a pris forme au travers de l'Association Amref.

2/ **Conséquences de l'évènement COVID-19 : Impact non significatif**

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot

63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode

L'application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthode, le précédent étant le règlement 99-01. Les changements de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- les fonds propres complémentaires ont été réaffectés en fonds propres consommables
- le report à nouveau a été réaffecté en fonds propres consommables
- les produits ont été réaffectés dans les comptes adaptés
- les reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs et les engagements à réaliser sur les ressources affectés ne sont plus traités en pied de compte de résultat mais sont intégrés au calcul du résultat d'exploitation
- la mise en oeuvre du règlement 2018-06 n'a pas eu d'autres impacts de présentation sur les comptes du Fonds de Dotation

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 000			5 000	
Report à nouveau	50			50	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 885	2 885-	2 033	0-	2 033
Situation nette	7 935	2 885-	2 033		2 033
Fonds propres consommables			7 935		7 935
TOTAL I	7 935	2 885-	9 968	5 050	9 969

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 31 35 23

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	238 050	95 000	149 615			183 435	14 200
Non affectés							
Défi n° 2 - 3	223 850	95 000	149 615			169 235	
Défi n° 4	14 200					14 200	14 200
TOTAL	238 050	95 000	149 615			183 435	14 200

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Commissaire aux Comptes
SAS WOLFF & ASSOCIES
19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 591
Total	3 591

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En vertu de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 0 euros en 2020.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Le Fonds de Dotation Club Santé Afrique a versé à l'Association Amref, membre fondateur unique du Fonds, une subvention de 144.500 € au titre des engagements pris au cours des exercices précédents.

Le Fonds de Dotation Club Santé Afrique s'est également engagé à verser 95.000 € à l'Association Amref en soutien de divers projets.

Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

19, boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES

Tél. 04 73 31 56 00 – Fax 04 73 36 35 23